

NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION

DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

DE LA COMMUNE DE LABRUYERE DORA

CADRE GENERAL

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année, dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le Compte Administratif jusqu'en 2024 et à compter de 2025, le Compte Financier Unique (CFU) présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire.

Ce compte retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisées au cours de l'exercice comptable écoulé. Le Compte Financier Unique présente la spécificité d'être un document conjoint au Maire et au comptable public. Il vise à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, à améliorer la qualité des comptes, à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Ce compte retrace l'ensemble des mandats de dépenses et titres de recettes de la commune. Les sections de fonctionnement et d'investissement structure le CFU de la commune.

Cette note vient préciser la présentation des résultats 2025 de la commune de Labuyère Dorsa eu qui a été présentée au Conseil Municipal au cours de sa séance du 09 mars 2026.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrents des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location salle des fêtes, vente de concession, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement ont représenté 204 237.47 € en 2025.

Les dépenses de fonctionnement comprennent notamment la gestion des bâtiments communaux, les achats de matières premières et fournitures diverses, les charges du personnel, les participations aux écoles, les prestations de services effectuées, es subventions versées aux associations et les intérêts d'emprunts.

Les dépenses de fonctionnement ont représenté 205 099.93 € en 2025.

Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Libellé	Définition	CFU 2025	Libellé	Définition	CFU 2025
Charges à caractères général (Chapitre 011)	Dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité	34 175.78 €	Atténuations de charges (Chapitre 013)	Remboursement sur rémunérations du personnel	266.44 €
			Produits services, domaines, ventes diverses (Chapitre 70)	Vente concession cimetière, redevance occupation des sols ENEDIS, TELECOM,	1 084.15 €
Charges de personnel et frais assimilés (Chapitre 012)	Dépenses de personnel	72 434.36 €	Impôts et taxes (Chapitre 73)	Dotations communautaires et département	19 046.56 €
Atténuation de produits (Chapitre 014)	Communauté des communes	3 054.00 €	Fiscalités locales (Chapitre 731)	Impôts directs locaux et taxes pylônes	141 325.00 €
Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)	Subventions aux associations, indemnités des élus, participation aux écoles, PETR (autorisations d'urbanisme) et participations/emprunt au SDEHG (Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne)	94 664.89 €	Dotations et participations (Chapitre 74)	Dotations de l'Etat (DGF.) FCTVA de fonctionnement Remboursement électricité et eau de l'école)	38 424.57 €
Charges financières (Chapitre 66)	Intérêts sur les emprunts communaux	770.90 €	Autres produits de gestion courante (Chapitre 75)	Location salle des fêtes et autres produits de gestion courante	4 088.44 €
			Produits financiers (Chapitre 76)		2.31 €
			Produits spécifiques (Chapitre 77)		0 €
Dépenses réelles		205 099.93 €	Recettes réelles		204 237.47 €
Ecritures d'ordre en dépenses		0 €	Ecritures d'ordre en recettes		0.00 €
TOTAL GENERAL		205 099.93 €	TOTAL GENERAL		204 237.47 €

L'année 2025 a généré un déficit de fonctionnement de 862.46 € cumulé à l'excédent reporté de 2024 de 94 498.08 €, soit un résultat de fonctionnement **excédentaire de 93 635.62 € au 31/12/2025**

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'investissement regroupe :

- En dépenses, toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur et la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers matériels, biens immobiliers, études et travaux, remboursement du capital des emprunts.

Les dépenses d'investissement ont représenté **131 642.64 € en 2025**.

- En recettes, les recettes d'équipement (subventions d'investissement, amendes de polices, taxe d'aménagement, emprunt.) et les recettes financières (fonds de compensation de la TVA, fonds propres, produit de cession des biens communaux)

Les recettes d'investissement ont représenté **150 995.13 € en 2025**.

Les dépenses et recettes de la section d'investissement :

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Libellé	Définition	CFU 2025	Libellé	Définition	CFU 2025
Emprunts et dettes assimilés (Chapitre 16)	Capital des emprunts communaux	4 140.06 €	Dotations, fonds divers et réserves (Chapitre 10)	FCTVA, Taxe d'aménagement et excédent de fonctionnement (1068)	19 540.63 €
Immobilisations corporelles (Chapitre 21)	Travaux communaux réalisés	127 502.58 €	Subventions d'investissement (reçues) (Chapitre 13)	Subventions suite travaux communaux	21 754.50 €
			Emprunts et dettes assimilées) (Chapitre 16)	Déblocage emprunts	109 700.00 €
Dépenses réelles		131 642.64 €	Recettes réelles		150 995.13€
Ecritures d'ordre en dépenses		0.00 €	Ecritures d'ordre en recettes		0 €
TOTAL GENERAL		131 642.64 €	TOTAL GENERAL		150 995.13 €

L'année 2025 a généré un excédent d'investissement de 19 352.49 € cumulé à l'excédent reporté de 2024 de 46 119.89 €, soit un résultat d'investissement excédentaire **de 65 472.38 € au 31/12/2025**.

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2025 sont les suivantes :

Libellé	Montant
Travaux d'extension de l'atelier municipal	27 966.94 €
Travaux de rénovation de la salle des fêtes	86 158.67 €
Pool-Routier (Réfection du trottoir direction lot les Terrasses)	684.00 €
Achat d'un tondobroyeur et d'une épareuse pour le tracteur tondeuse	11 580.00 €
Achat d'une armoire réfrigérée pour la salle des fêtes	1 112.97 €

Les subventions d'investissement perçues :

Subvention Pool Routier	10 500.00 €
Subvention achat de mobilier urbain	1 192.80 €
Subvention pose coffret de relayage des cloches de l'église	1 201.20 €
Subvention achat tondobroyeur et épareuse pour le tracteur tondeuse	3 860.00 €
Subvention travaux d'extension de l'atelier municipal (Région)	5 000.00 €